Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Compte bancaire bloqué et huissier sur le coup. Suivi de l'affair

---
Par diwani

Bonjour,

J'espère que j'ai choisi le thème approprié pour ma question:

Je connais une amie à moi qui était étudiante en France et qui n'avait pas de bourse et aucune aide de la part de sa famille. Elle n'a pas payé deux ans de loyer presque au CROUS et ce dernier est passé par l'huissier qui a procédé au blocage de son compte à la banque postale au même moment où elle a quitté la France pour rentrer chez elle en Tunisie. Le compte a été bloqué en 2011 et l'huissier était sur le coup. Je pense qu'au blocage de son compte, mon amie a été surement fichée à la banque de France. Cela prend peut être 5 ans dans tous les cas. Mon amie reviendra en France en Septembre pour des études doctorales et elle aura besoin évidement d'un compte bancaire. Mes questions sont les suivantes et je vous prie de me répondre si vous en savez quelque chose.
1- Est ce qu'elle pourra ouvrir un compte bancaire dans n'importe quelle banque sans problème?
2-Est ce que le faite d'être fiché à la banque de France durera à jamais tant que les dettes ne seront pas remboursées dans ce cas?
3-Est ce que les dettes ne se suppriment pas au bout d'un certain temps et la personne concernée n'est plus obligé de payer?

Je vous prie de m'indiquer toute information utile à propos de cette affaire. Je vous en remercie.